



HAL
open science

Intervenir à titre privé dans la diplomatie de sa cité : l'exemple de la paix de Nicias chez Thucydide

Daniel Battesti

► To cite this version:

Daniel Battesti. Intervenir à titre privé dans la diplomatie de sa cité : l'exemple de la paix de Nicias chez Thucydide. Dialogues d'histoire ancienne. Suppléments, 2013, Le point de vue de l'autre. Relations culturelles et diplomatie. 1ère rencontres SoPHiA (23-24 mars 2012, Mulhouse), 9, pp.39-57. hal-02380328

HAL Id: hal-02380328

<https://u-bourgogne.hal.science/hal-02380328>

Submitted on 26 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Intervenir à titre privé dans la diplomatie de sa cité : l'exemple de la paix de Nicias chez Thucydide

Daniel Battesti

Citer ce document / Cite this document :

Battesti Daniel. Intervenir à titre privé dans la diplomatie de sa cité : l'exemple de la paix de Nicias chez Thucydide. In: Dialogues d'histoire ancienne. Supplément n°9, 2013. Le point de vue de l'autre. Relations culturelles et diplomatie. 1ère rencontres SoPHiA (23-24 mars 2012, Mulhouse) pp. 39-57;

http://www.persee.fr/doc/dha_2108-1433_2013_sup_9_1_3653

Document généré le 02/12/2016

Abstract

Act on private basis in diplomacy of one's own city. The example of Nicias' peace in Thucydides. During the diplomatic exchanges related at the beginning of the fifth book, Thucydides shows two explicit private interventions using words connected with *idia*. First, two ephores, Cleoboulos and Xenares, make private propositions. Then, an Athenian, Alcibiades sends a private messenger. Whereas these two actions are unique in the fifth book, because Thucydides' vocabulary is specific, some other citizens express opinions different from the majority decisions. Some of them act against the policy of their City. Self-interest may incite some citizens to participate in civic action, and the private sphere might be a space where citizens have an influence on policy.

Résumé

Au cours des échanges diplomatiques rapportés au début du livre V, Thucydide signale par l'emploi de mots de la famille d'*idia* deux interventions privées explicites. Il s'agit de l'intervention de deux éphores lacédémoniens, Cléoboulos et Xénarès, puis celle d'un Athénien, Alcibiade. Si ces deux exemples sont uniques pour le livre V, en raison du vocabulaire employé par Thucydide, ils ne sont pas isolés. D'autres citoyens expriment des opinions et passent à l'acte, alors même que la majorité de leurs concitoyens a choisi une autre ligne politique. L'intérêt privé apparaît comme un moteur de l'action civique, et la sphère privée comme un espace dans lequel des citoyens peuvent influencer sur le politique.

Intervenir à titre privé dans la diplomatie de sa cité L'exemple de la paix de Nicias chez Thucydide

Daniel BATESTI
Université de Franche-Comté
ISTA-EA4011
daniel.battesti@univ-fcomte.fr

Thucydide fait le récit de trois années de guerre¹, de 421 à 419², au cours des cinquante et un premiers chapitres du livre V. Durant cette période, les faits militaires sont peu nombreux et souvent périphériques³, tandis que les échanges diplomatiques sont intenses. Outre les Athéniens et les Spartiates, les Corinthiens, les Argiens, les Béotiens, les Chalcidiens, les Mantiniens, les Éléens ou encore les Tégéens envoient ou reçoivent des ambassades, dialoguent et négocient. Ce jeu diplomatique foisonnant, rapporté au style indirect⁴, pose des problèmes ardues aux commentateurs. Événements historiques,

¹ En suivant Thucydide qui interprète la paix dite de Nicias, conclue en 421 pour une durée de cinquante ans (V, 17-19), comme une « trêve instable – ἀνοκωχής οὐ βεβαίου » (V, 25, 3) au cours de laquelle la guerre se poursuit sous d'autres formes. Nous considérons ainsi les trois premières années de cette paix comme des années de guerre, certes majoritairement diplomatique.

² Toutes les dates indiquées sont av. J.-C.

³ Ils ne sont pas pour autant absents, et cela même après la conclusion de la paix, comme le montre le relevé suivant. Avant le traité de paix : défaite des Athéniens face aux Spartiates à Amphipolis (V, 2-10) ; mouvements de troupes lacédémoniennes et mesures prises pour consolider les positions péloponnésiques à Heraclée Trachinienne (V, 12-13). Après le traité : capitulation de Skionè face aux Athéniens et début d'une guerre opposant les Phocidiens aux Locriens (V, 32) ; expédition lacédémonienne en Arcadie (V, 33) ; prise de Thyssos par les gens de Dion (V, 35) ; les Olynthiens prennent Mèkyberna tenue par une garnison athénienne (V, 39), bataille à Heraclée Trachinienne opposant les Lacédémoniens et leurs alliés locaux aux populations limitrophes (V, 51). Si les Athéniens et les Spartiates ne s'affrontent qu'à Amphipolis, les manœuvres et les combats "locaux" sont importants pour comprendre les enjeux stratégiques de chacune des deux grandes cités.

⁴ Le chapitre 9 contient le seul discours du début du livre V. Il s'agit d'une harangue avant un combat, la dernière de Brasidas, et non d'un discours politique. Cette harangue et le dialogue des Athéniens et des Méliens sont les seuls discours du livre V.

motivations personnelles, intérêts publics, calculs diplomatiques, ou encore négociations officielles et officieuses s'imbriquent, parfois au point de former un imbroglio. Par ailleurs, les acteurs les plus prompts à entamer des pourparlers ne sont pas les premiers à concrétiser et à contracter de nouvelles alliances. Tous hésitent, tergiversent et parfois se rétractent. Ainsi, si les Corinthiens refusent d'adhérer au traité de paix⁵ et sont les premiers à prendre contact avec les Argiens⁶, ils sont les derniers des Péloponnésiens à s'allier à eux⁷, et leur ardeur à constituer une nouvelle ligue s'épuise rapidement⁸. À l'inverse, les Mantinéens et les Éléens votent la paix⁹, puis se retournent contre les Spartiates¹⁰ et deviennent les premiers alliés des Argiens¹¹. Certaines négociations aboutissent même à des actions avortées¹². Ces trois années de la guerre du Péloponnèse se révèlent *anarchiques* si bien que le récit de Thucydide en pâtit. Dans sa notice, Jacqueline de Romilly signale ces obscurités et ces maladroites caractéristiques du livre V. Pour l'helléniste, le lire ne va pas sans un sentiment de gêne lors de nombreux épisodes. Selon elle, cette perception est liée à la « nature de la matière traitée » : des années de paix au cours desquelles « règnent l'hésitation, l'hypocrisie et l'incohérence¹³. » Seuls deux passages du livre V échapperaient à ce constat : la seconde préface (V, 25-26) et le dialogue des Athéniens et des Méliens (V, 85-114).

À l'inverse de ces deux épisodes, les échanges diplomatiques des années 421-419 n'ont pas suscité une bibliographie importante¹⁴. Henry Dickinson Westlake produisit

⁵ Voir V, 17, 2. Les renvois au texte de Thucydide sont indiqués sans préciser le nom de l'auteur. Le texte grec et les traductions sont issus de la CUF, soit pour les livres I, II, IV et V de l'édition réalisée par J. de Romilly.

⁶ Voir V, 27, 2.

⁷ Voir V, 31, 6.

⁸ Voir V, 32, 4.

⁹ Voir V, 17, 2.

¹⁰ Voir V, 25, 1.

¹¹ Voir pour les Mantinéens V, 29, 1 ; pour les Éléens V, 31, 1. Sur les conséquences du choix mantinéen de contracter une nouvelle alliance, voir V, 29, 2.

¹² Voir V, 36-38 et *infra*, p. 52-53.

¹³ Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse. Livre IV et V*, éd. J. de Romilly, Paris, 1967 (*Collection des universités de France*), p. II*.

¹⁴ Seules les études portant directement sur ces négociations diplomatiques et qui ont été consultées sont signalées ici. À ces études ciblées, il faut ajouter les travaux plus généralistes sur la paix de Nicias : R.P. Legon, *The Peace of Nicias, Journal of Peace Research*, 6, n°4, 1969, p. 323-334 ; D. Kagan, *The Peace of Nicias and the Sicilian expedition*, Ithaca-London, 1981. Mais surtout les commentaires historiques de Thucydide, A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, III: The Ten Year's War, Books IV-V 24*, Oxford, 1966 ; A.W. Gomme, A. Andrewes, K.J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides, IV: Books V 25-VII*, Oxford, 1970 ; S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, II: Books IV-V. 24*, Oxford, 1996.

néanmoins plusieurs études. En 1940¹⁵, il traita la question de la coalition entre Corinthiens et Argiens en réalisant un descriptif exhaustif des relations entre leurs cités. En 1971¹⁶, il publia une nouvelle étude, étendue cette fois à toute la paix de Nicias. Il y mettait en évidence le rôle de l'incompétence politique chronique durant cette période de la guerre et traitait également des caractéristiques particulières des négociations diplomatiques au cours de la paix de Nicias. Tout en intégrant les travaux effectués par d'autres depuis 1940, Westlake signala la carence bibliographique persistante. Au cours des années soixante, Donald Kagan s'intéressa tout d'abord à la politique extérieure de Corinthe durant les négociations qui suivent la paix de Nicias¹⁷. Il poursuivit ses recherches en focalisant son étude sur la politique argienne pour la même période¹⁸. Au début des années soixante-dix, Thomas Kelly publia deux articles. Dans le premier¹⁹, il analysa les actions des éphores Cléoboulos et Xénarès. Dans le second²⁰, il étudia la diplomatie argienne. Enfin en 1976²¹, Robin Seager réalisa à son tour un descriptif de la paix de Nicias pour les chapitres 14 à 84.

Outre les difficultés inhérentes au livre V évoquées plus haut, il en est une autre qui demande un nouvel examen : la place et le rôle majeurs du non-officiel et du privé au cours des négociations diplomatiques du livre V. Cette question a été abordée partiellement par les commentateurs. Par exemple, Jacqueline de Romilly la note à propos d'Alcibiade : « de toute manière, le rôle d'Alcibiade au livre V n'est pas très bien dégagé. Il agit tantôt à titre privé, tantôt officiellement, sans que tout cela soit commenté²². » Ce constat, certes exact, doit être précisé. Alcibiade n'est pas un cas isolé, mais fait partie de tous ceux qui agissent comme lui, « tantôt à titre privé, tantôt officiellement ».

¹⁵ H.D. Westlake, *Corinth and the Argive Coalition*, *The American Journal of Philology*, 61, n°4, 1940, p. 413-421.

¹⁶ H.D. Westlake, *Thucydides and the Uneasy Peace – A Study in Political Incompetence*, *The Classical Quarterly*, 21, n°2, 1971, p. 315-325.

¹⁷ D. Kagan, *Corinthian Diplomacy after the Peace of Nicias*, *The American Journal of Philology*, 81, n°3, 1960, p. 291-310.

¹⁸ D. Kagan, *Argive Politics and Policy after the Peace of Nicias*, *Classical Philology*, 57, n°4, 1962, p. 209-218.

¹⁹ Th. Kelly, *Cleobulus, Xenares, and Thucydides' Account of the Demolition of Panactum*, *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, 81, n°3, 1972, p. 159-169.

²⁰ Th. Kelly, *Argive Foreign Policy in the Fifth Century B.C.*, *Classical Philology*, 69, n°2, 1974, p. 81-99.

²¹ R. Seager, *After the Peace of Nicias: Diplomacy and Policy, 421-416 B.C.*, *The Classical Quarterly*, 26, n°2, 1976, p. 249-269. Les conclusions de Seager semblent aller contre le texte de Thucydide. Il propose notamment de ne pas prendre en considération l'instabilité politique intérieure dans une réflexion sur la politique extérieure des cités grecques de cette période.

²² Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse... op. cit.*, p. IV*.

Les notions d'action et d'intérêt privés²³ sont présentes à plusieurs reprises chez Thucydide²⁴. Par exemple, au cours de la *Pentékontaétie*, Pausanias, relevé de son commandement, « ne reçut plus officiellement de mission au dehors, mais lui-même, à titre privé, indépendamment des Lacédémoniens – ἰδίᾳ δὲ αὐτὸς –, prit une trière d'Hermioné et arriva dans l'Hellespont²⁵ » afin d'y poursuivre ses projets personnels entrepris avant son premier rappel. Au début de la guerre, alors que sa cité était tenue par un traité de paix avec les Spartiates et resterait neutre pendant les dix premières années du conflit, « l'Argien Pollis (qui agissait à titre privé) – Ἀργεῖος ἰδίᾳ Πόλλις²⁶ » accompagna les ambassadeurs spartiates afin d'obtenir de l'argent du roi de Perse²⁷. Ou encore, les habitants de Skioné décernèrent à Brasidas « à titre privé les bandelettes et les prémices comme on fait pour les athlètes vainqueurs – ἰδίᾳ δὲ ἐταινίουν τε καὶ προσήρχοντο ὡσπερ ἀθλητῆ²⁸. » Au livre II, Thucydide semble définir un particulier – ἰδιώτης – « par opposition à un spécialiste²⁹ » :

Je laisse à chacun – médecin ou profane – le soin de dire son opinion sur la maladie [...] ³⁰.

Λεγέτω μὲν οὖν περὶ αὐτοῦ ὡς ἕκαστος γιγνώσκει καὶ ἰατρὸς καὶ ἰδιώτης [...].

²³ Sur la notion de privé voir P. Schmitt-Pantel et F. de Polignac (éd.), *Public et Privé en Grèce ancienne : lieux, conduites, pratiques, Ktéma*, 23, 1998 ; A. Macé (éd.), *Choses privées et chose publique en Grèce ancienne. Genèse et structure d'un système de classification*, Grenoble, 2012.

²⁴ Dans une étude publiée récemment sur les termes *idios*, *demosios* et *koinos* chez Thucydide, A. Roman propose une catégorisation intéressante des jeux de relation entre ces trois mots et leurs familles. Toutefois, l'étude se concentre sur les discours au détriment du récit, et certaines occurrences, par exemple celles qui concernent les deux éphores spartiates et Alcibiade, sont absentes. En outre, nous proposons ici une perspective différente, puisque nous envisageons la sphère privée comme un espace et un moyen d'action politique (A. Roman, *Thucydide*, in A. Macé (éd.), *Choses privées et chose publique en Grèce ancienne...*, *op. cit.*, p. 341-366).

²⁵ I, 128, 3. Sur le caractère privé du voyage de Pausanias et la procédure de rappel très officielle – l'envoi d'un *skytale* – décidée par les éphores voir A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, I: Introduction and Commentary, Book I*, Oxford, 1966, p. 433 et S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, I: Books I-III*, Oxford, 1991, p. 217.

²⁶ II, 67, 1.

²⁷ Sur l'intérêt pour les Spartiates d'être accompagnés en Perse par un Argien voir A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, II: The Ten Year's War, Books II-III*, Oxford, 1962, p. 200.

²⁸ IV, 121, 1. Sur la distinction entre honneurs publics et privés voir S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, II, op. cit.*, p. 380-385. Hornblower voit dans l'attitude des gens de Skioné, un traitement semi-religieux de Brasidas de son vivant.

²⁹ P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 1968, p. 455 : « ἰδιώτης n. "un particulier", par opposition à un magistrat, à un homme public, par opposition à un spécialiste (cf. Th. 2,48 καὶ ἰατρὸς καὶ ἰδιώτης) d'où "ignorant" ».

³⁰ II, 48, 3.

Dans ces quatre exemples, l'emploi de termes grecs de la famille d'ἴδιος rend explicite la notion de privé ou de particulier. Le cas d'Alcibiade, agissant à titre privé, apparaît déjà moins isolé, et l'absence de commentaire émanant de Thucydide moins énigmatique, dans la mesure où il ne commente pas plus les occurrences que nous venons de citer que celle qui concerne Alcibiade.

En fait, l'isolement d'Alcibiade est encore moindre. Car si Thucydide note ses agissements à titre privé en V, 43, au cours de la douzième année de la guerre (mars 420-février 419), il fait auparavant le même constat en V, 36, à propos de deux magistrats spartiates, les éphores Cléoboulos et Xénarès, au début de l'hiver de la onzième année de la guerre (avril 421-février 420). Or, ces deux exemples d'intervention privée présentent des similitudes³¹. Les deux Spartiates comme l'Athénien agissent ainsi au cours de négociations diplomatiques. Thucydide précise qu'ils représentent une mouvance politique hostile au traité de paix, et donc favorable à la reprise de la guerre. Cependant, ils ne disposent pas de la majorité au sein de leur cité – ou peut-être d'une majorité suffisante dans le cas des deux Spartiates³².

Dès lors, il est possible de réfléchir sur le mélange entre sphère privée et action publique dans les relations diplomatiques chez Thucydide en se fondant, en partie, sur ces deux occurrences du livre V. Cependant, limiter l'étude à ces deux seuls passages reviendrait à exclure les autres manifestations du particulier, nombreuses à ce moment de la guerre. En effet, avant d'introduire les deux Spartiates et l'Athénien, l'historien traite longuement des motivations et des desseins personnels de Cléon, de Brasidas, de Pléistoanax et de Nicias³³. Parallèlement, des magistrats, comme Brasidas et Cléaridas, n'exécutent pas les ordres de leurs concitoyens et parfois même agissent en dehors de leurs fonctions. L'intrusion du privé dans la diplomatie s'avère en fait fréquente, voire généralisée et systématique. En revanche son intensité varie. Elle posséderait des nuances qu'il est essentiel de distinguer. Il faut donc envisager une analyse plus progressive, c'est-à-dire en accord avec la gradation de l'intervention privée dans les affaires de la cité, telle qu'elle semble établie par l'auteur. Ainsi, l'immixtion du privé dans les affaires de la cité

³¹ Sur leurs différences voir *infra*, p. 54.

³² Leur situation correspond en fait en tout point à la définition du concept du *privé* proposée par M. Casevitz : « Le privé, c'est le « particulier » : il dépense à son échelon comme l'État dépense, il a un point de vue qui s'oppose ou, plus généralement, s'accorde au point de vue de l'intérêt commun (celui du *démos*, du *koinon*, voir les liturgies). Le particulier, c'est la plus petite unité commune du public, du commun. » M. Casevitz, *Note sur le vocabulaire du privé et du public*, *Ktéma*, 23, 1993, p. 45.

³³ Voir V, 16-17, 1. Voir également H.D. Westlake, *Personal motives, aims and feelings*, in *Studies in Thucydides and Greek history*, Bristol, 1989, p. 207-209 ; *Individuals in Thucydides*, Cambridge, 1968.

revêtraient trois formes : 1° les motivations privées qui poussent les citoyens à infléchir la politique de leur cité dans le cadre de leur fonction civique ; 2° les actions qui se situent en dehors d'attributions officielles, sans qu'il soit possible de saisir la part exacte entre intérêts privés et intérêts publics ; et enfin, 3° les interventions privées explicites, attestées par le vocabulaire.

I - Motivations personnelles, politiques intérieures et extérieures

Lorsque Thucydide introduit le traité de paix entre Athéniens et Spartiates, il en précise les causes : la première est d'ordre géopolitique et stratégique. Les revers des deux cités – Pylos et Sphactérie pour Sparte ; Amphipolis, puis Délion pour Athènes – ainsi que l'épuisement des ressources, conduisent à des calculs qui rendent évidente la nécessité d'une paix³⁴. La seconde cause est d'ordre privé et relève de la politique intérieure.

Or, par là-dessus, il y avait eu encore la défaite d'Amphipolis, pour les Athéniens, et la double mort de Cléon et de Brasidas, qui étaient, de part et d'autre, les principaux adversaires de la paix (celui-ci parce qu'il réussissait à la guerre et en tirait de la gloire, l'autre parce qu'il pensait que le retour au calme rendrait plus manifestes ses méfaits et moins convaincantes ses calomnies) : à ce moment-là, dans les deux villes, les plus ardents à prendre la direction des affaires, Pleistoanax, fils de Pausanias, roi de Sparte, et Nicias, fils de Nicératos, qui rencontrait alors plus de succès que personne dans le rôle de stratège, montrèrent un empressement beaucoup plus grand³⁵.

Ἐπειδὴ δὲ καὶ ἡ ἐν Ἀμφιπόλει ἦσσα τοῖς Ἀθηναίοις ἐγεγένητο καὶ ἐτεθνήκει Κλέων τε καὶ Βρασιδάς, οἵπερ ἀμφοτέρωθεν μάλιστα ἠγαντιοῦντο τῇ εἰρήνῃ, ὁ μὲν διὰ τὸ εὐτυχεῖν τε καὶ τιμᾶσθαι ἐκ τοῦ πολεμεῖν, ὁ δὲ γενομένης ἡσυχίας καταφανέστερος νομίζων ἂν εἶναι κακουργῶν καὶ ἀπιστότερος διαβάλλον, τότε δὴ ἑκατέρω τῇ πόλει σπεύδοντες τὰ μάλιστα τὴν ἡγεμονίαν³⁶ Πλειστοάναξ τε ὁ Παισανίου, βασιλεὺς Λακεδαιμονίων, καὶ Νικίας ὁ Νικηράτου, πλείστα τῶν τότε εὐ φερόμενος ἐν στρατηγίαις, πολλῶ δὴ μᾶλλον προθυμοῦντο.

Cette description de la politique intérieure d'Athènes et de Sparte est une clef de lecture essentielle pour appréhender les négociations diplomatiques que Thucydide

³⁴ Voir V, 14 ; 15, 1 : « En vertu de ces réflexions, les deux partis pensaient donc qu'il fallait conclure un accord – Ταῦτ' οὖν ἀμφοτέροις αὐτοῖς λογιζόμενοι ἐδόκει ποιητέα εἶναι ἡ ξύμβασις ».

³⁵ V, 16, 1.

³⁶ L'édition de cette phrase a été discutée. Voir A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, III... op. cit.*, p. 661-663 ; Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse... op. cit.*, n. 16.1 p. 188 ; et S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, II... op. cit.*, p. 462-463. Il est très probable que Thucydide parle ici de l'ardeur de certains citoyens pour accéder « à la direction des affaires » dans leur cité, ce que Hornblower traduit par *leadership*, entendu non pas comme une position sociale mais plutôt comme une influence exercée sur les concitoyens.

s'apprête à rapporter. Car, dans les deux cités, et cela depuis le début de la guerre, deux principales "factions" s'opposent : celle en faveur de la guerre et celle en faveur de la paix³⁷. Ces deux factions agissent dans leur intérêt et celui de leur(s) chef(s), mais aussi, dans une certaine mesure, en accord avec l'intérêt de leur cité, ou du moins l'idée qu'elles s'en font.

Dans ce contexte, paix et guerre sont aussi des projets et des programmes politiques qui permettent d'accéder « à la direction des affaires – τὴν ἡγεμονίαν (V, 16, 1). » Le choix de Nicias, dans ce même passage, de « voir finies pour lui les épreuves – πόνων – tout en y mettant fin pour ses concitoyens » n'est pas neutre. Il répond à un intérêt athénien et à un intérêt plus personnel : le désir de « laisser le renom d'un homme qui a passé sa vie sans jamais faire de tort à l'État – καταλιπεῖν ὄνομα ὡς οὐδὲν σφήλας τὴν πόλιν διεγένετο. » Il en est de même pour Pléistoanax qui, « en butte aux attaques de ses ennemis – ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν διαβαλλόμενος » à cause de « son retour d'exil illégal – κάθοδον παρανομηθεῖσαν », a besoin d'une stabilité politique pour asseoir son autorité. L'intérêt de la cité n'est donc pas le seul élément pris en compte lorsqu'un citoyen se déclare pour la paix et agit en ce sens.

Toutefois, il arrive également que les intérêts de ces factions belliqueuse et pacifique se rejoignent momentanément. C'est le cas en 422, lorsque la trêve d'une année est établie. À Athènes, elle est souhaitée par ceux qui veulent poursuivre la guerre comme par ceux qui désirent négocier une paix :

Les Athéniens pensaient qu'ainsi Brasidas ne pourrait plus détacher d'eux d'autres pays avant qu'ils n'aient fait à loisir leurs préparatifs ; en même temps, si les conditions étaient favorables, ils envisageaient de traiter pour l'avenir³⁸.

Cette concomitance d'intérêts existe également à Sparte, peut-être de manière encore plus flagrante. Grâce à la contre-offensive de Brasidas en Thrace, les Spartiates peuvent à nouveau espérer négocier une paix, mais surtout obtenir la restitution des prisonniers de Pylos. La paix regroupe donc de nombreux partisans, et l'armistice est accepté. Cela n'empêche pas pour autant les Lacédémoniens de soutenir Brasidas qui, alors que la trêve est en vigueur, accueille et apporte une aide prudente, mais ferme à la défection de Skionè et à celle de Mendè³⁹, toutes deux soumises aux Athéniens. S'il est

³⁷ Cette division en factions belliqueuse et pacifique n'est pas figée et ne correspond pas toujours à la dichotomie faite entre oligarques et démocrates. Oligarques comme démocrates peuvent se prononcer en faveur de la paix ou de la guerre en fonction du contexte.

³⁸ IV, 117, 1.

³⁹ Voir IV, 120-123.

impossible de savoir dans quelle mesure Brasidas agit à titre privé⁴⁰, il est évident qu'il enfreint le traité, tout d'abord, dans le cas de la défection de Skionè :

le fait est que la vérité sur la défection correspondait plutôt à l'appréciation d'Athènes : Skionè l'avait faite deux jours après la date [de la trêve]⁴¹.

Le même constat s'impose pour celle de Mendè :

Brasidas l'accueillit sans estimer se mettre dans son tort – ἀδικεῖν – du fait qu'elle s'était ralliée franchement pendant l'armistice, car il avait, de son côté, certaines infractions au traité à faire valoir contre Athènes ; cette circonstance avait même contribué à enhardir les gens de Mendè⁴².

Si l'initiative revient à Brasidas, les Spartiates se rangent à ses côtés et revendiquent, « sur la foi de Brasidas – Βρασιδά πιστεύοντες⁴³ », leurs droits sur la cité de Skionè. Leur politique est alors double : d'une part, ils ont négocié un *statu quo*, d'autre part, ils refusent de renoncer à la moindre position acquise, y compris en se parjurant. Cependant, cette politique double n'est pas nécessairement élaborée et réfléchie. Chacune des deux factions s'en satisfait. Ceux qui veulent la paix confortent, tant que Brasidas est victorieux, leurs positions en vue d'une négociation avec les Athéniens. Les projets de ceux qui veulent la guerre ne sont pas contrariés dans la mesure où Brasidas continue à agir librement malgré les décisions officielles⁴⁴. La concomitance d'intérêts serait donc plus fortuite que pensée et organisée.

⁴⁰ Les précautions prises par Brasidas pour ne pas être vu des Athéniens lors de son trajet en direction de Skionè ne constituent en aucun cas une preuve d'action privée. Il ignore à ce moment qu'une trêve a été conclue et applique donc des précautions habituelles en temps de guerre.

⁴¹ IV, 122, 6 : εἶχε δὲ καὶ ἡ ἀλήθεια περὶ τῆς ἀποστάσεως μᾶλλον ἢ οἱ Ἀθηναῖοι ἐδικαίουν.

⁴² IV, 123, 1-2. Thucydide ne précise pas ces « certaines infractions au traité » commises par les Athéniens. Selon H.D. Westlake, Thucydide sous-entend que Brasidas cherche ici une excuse pour justifier l'infraction qu'il a commise. Voir H.D. Westlake, *Individuals... op. cit.*, p. 156.

⁴³ IV, 122, 4.

⁴⁴ Voir IV, 132, 3. Thucydide n'évoque aucune sanction prise à l'encontre de Brasidas par le pouvoir spartiate, mais cette absence ne permet pas de se prononcer quant à la situation exacte de Brasidas à ce moment précis. Toutefois, l'historien indique que des envoyés spartiates le rejoignirent avec pour mission « d'exercer, sur ordre des Lacédémoniens, un contrôle sur la situation » (IV, 122, 3). Parmi eux se trouvait Ischagoras qui apparaîtra dans le traité de paix, puis dans le traité d'alliance entre Sparte et Athènes. Il sera également chargé de transmettre les clauses du traité de paix en Thrace à Cléaridas, le successeur de Brasidas. Il faut donc supposer que les Lacédémoniens acceptent les initiatives de Brasidas, tout en limitant ses actions les plus audacieuses afin d'éviter une politique trop agressive. À propos des initiatives laissées aux commandants lors d'opérations éloignées de la cité voir H.D. Westlake, *Individuals... op. cit.*, p. 309-310. L'auteur y développe tout particulièrement le cas atypique de Brasidas.

II - Sphère privée et magistratures

Après un bref retour à la guerre, la mort de Cléon et de Brasidas permet donc aux démarches diplomatiques engagées tout au long de la trêve⁴⁵ d'aboutir. Cependant, la paix qui en découle porte en elle les causes de sa fragilité, puis de son échec. Outre les luttes internes qui ont contribué à conclure la paix, les conditions mêmes du traité provoquent des contestations⁴⁶. Lors de l'assemblée des alliés qui précède le texte du traité de paix, Thucydide indique que :

à l'exception des Béotiens, des Corinthiens, des Éléens et des Mégariens, qui désapprouvaient la négociation, tous votèrent la paix⁴⁷.

Ce sont là les principaux alliés péloponnésiens qui refusent de se plier aux conditions de la paix telles qu'elles ont été négociées par les Spartiates et les Athéniens. Avec les Corinthiens, les Mégariens⁴⁸ et les Éléens, les Spartiates perdent la majeure partie des forces navales alliées ; avec les Béotiens, un des trois alliés fournissant la cavalerie⁴⁹. Ce refus d'adhérer au traité se répand ensuite dans les cités chalcidiennes qui s'étaient livrées à Brasidas. Pour celles-là, le traité prévoit la restauration de l'autorité des Athéniens, sous couvert d'une autonomie⁵⁰ qui ne pourrait exister dans les faits. La contestation chalcidienne trouve un allié et un porte-parole en la personne de Cléaridas, le gouverneur spartiate d'Amphipolis.

Les Lacédémoniens [...] envoyèrent comme ambassadeurs dans les régions de la côte thrace Ischagoras, Ménas et Philocharidas, pour dire à Cléaridas de remettre Amphipolis aux Athéniens et aux autres d'accepter le traité, dans les conditions prévues pour chacun. Mais

⁴⁵ Voir IV, 119, 3.

⁴⁶ Pour les raisons du mécontentement corinthien, voir V, 30, 2.

⁴⁷ V, 17, 2.

⁴⁸ Corinthiens et Mégariens avaient souscrit à la trêve d'un an. Thucydide nomme deux représentants corinthiens et deux mégariens à la fin du texte du traité. Mais la trêve n'entraînait qu'un *statu quo*, tandis que des exigences précises accompagnent la paix. Pour expliquer leur changement de politique, il faut supposer que ces conditions ont été décidées entre Athéniens et Spartiates, sans consulter les cités alliées. L'hypothèse est probable dans la mesure où, selon Thucydide, les clauses de la paix constituent bien le véritable motif du mécontentement corinthien, car elles négligent leurs intérêts. Dans le cas des Corinthiens, les places perdues ne sont pas restituées. Dans le cas des Mégariens, le traité de paix laisse aux Athéniens la possession de Nisaïa, position stratégique aux portes de Mégare.

⁴⁹ Voir II, 9.

⁵⁰ Voir V, 18, 5-6.

ils s'y refusèrent, jugeant celui-ci peu satisfaisant ; et Cléaridas, lui non plus, ne remit pas la ville, par égard pour les Chalcidiens, se déclarant hors d'état de la remettre contre leur gré⁵¹.

Λακεδαιμόνιοι [...] πέμψαντες ἐς τὰ ἐπὶ Θράκης πρέσβεις Ἰσχαγόραν καὶ Μηνᾶν καὶ Φιλοχαρίδαν ἐκέλευον τὸν Κλεαρίδαν τὴν Ἀμφίπολιν παραδιδόναι τοῖς Ἀθηναίοις καὶ τοὺς ἄλλους τὰς σπονδὰς, ὡς εἴρητο ἐκάστοις, δέχεσθαι. Οἱ δ' οὐκ ἠθέλον, νομίζοντες οὐκ ἐπιτηδεῖας εἶναι· οὐδὲ ὁ Κλεαρίδας παρέδωκε τὴν πόλιν χαριζόμενος τοῖς Χαλκιδεῦσι, λέγων ὡς οὐ δυνατὸς εἶη βίᾳ ἐκείνων παραδιδόναι.

Thucydide fournit ici deux causes au choix de Cléaridas. Celle mise en avant par l'intéressé – λέγων ὡς – est d'ordre pratique. Les forces dont il dispose en Thrace s'avéreraient, selon lui, insuffisantes en qualité et/ou en nombre⁵² pour forcer la restitution de la ville. Cela impliquerait que Cléaridas craint un mécontentement fort, une révolte peut-être, à l'encontre des troupes spartiates si celles-là organisaient la restitution. Mais Cléaridas agit surtout « par égard pour les Chalcidiens – χαριζόμενος τοῖς Χαλκιδεῦσι. » Cette seconde cause est plus importante que la première comme le comportement de Cléaridas le démontre ensuite. Non seulement il ne procède pas à cette restitution, mais il se rend à Sparte, accompagné d'ambassadeurs chalcidiens dans le but de se « justifier – ἀπολογησόμενος », « et aussi dans le désir de savoir si les termes de l'accord [peuvent] encore être modifiés – καὶ ἅμα βουλόμενος εἰδέναι εἰ ἔτι μετακινήτῃ εἶη ἢ ὁμολογία. » Ce souhait de renégocier les termes de la paix pour les cités chalcidiennes constitue déjà une intervention qui se situe au-delà de ses prérogatives officielles. Une politique spartiate officieuse ne semble pas à l'origine de l'intervention de Cléaridas dans la mesure où il redoute une accusation. Ce dernier pourrait agir selon des intérêts qu'il estime être ceux de sa cité. Son refus préserverait l'autonomie des Chalcidiens, et donc la réputation de libérateurs de la Grèce que les Spartiates ont acquise grâce à Brasidas. Mais, il pourrait aussi agir pour des motifs personnels qui nous sont inconnus. Dans les deux

⁵¹ V, 21, 1-2. Voir A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, II...* op. cit., p. 689-690 ; S. Hornblower, *A Commentary on Thucydides, II...* op. cit., p. 494.

⁵² Quelques remarques hypothétiques peuvent être réalisées sur cette question dans la mesure où Cléaridas succède à Brasidas à la tête de l'armée. D'une part, le corps expéditionnaire mené en Thrace par Brasidas comptait mille sept cents hoplites (IV, 78, 1), dont sept cents hilotes et des mercenaires recrutés dans le Péloponnèse (IV, 80, 5). Par deux fois les Spartiates envoyèrent des renforts. Le premier ne put passer en Thessalie (IV, 132, 2), le second rebroussa chemin en apprenant la défaite des Athéniens et la mort de Brasidas (V, 13). D'autre part, avant la dernière bataille d'Amphipolis, les forces de Brasidas sont à peu près égales en nombre à celles de Cléon, mais inférieures en qualité (V, 8, 2). Or Cléon avait conduit en Thrace « mille deux cents hoplites et trois cents cavaliers d'Athènes ainsi que des forces alliées plus nombreuses, et trente navires » (V, 2, 1). À ce corps expéditionnaire, il faut ajouter des hoplites pris sur le contingent athénien assiégeant Skionè (V, 2, 2). Toutefois, deux inconnues majeures demeurent : 1° combien de locaux avaient rejoint les rangs de Brasidas ; 2° quels sont les effectifs chalcidiens qui s'opposeraient aux troupes de Cléaridas ?

cas, Cléaridas agit à l'encontre des décisions politiques prises par ces concitoyens, comme Brasidas avant lui. Ce constat n'avait pas échappé à Westlake :

This passage is remarkable in that the presentation of Clearidas is so closely akin to the presentation of Brasidas in earlier passages, though without the same tone of admiration because his achievements were relatively insignificant. He is shown to have acted precisely as Brasidas would have been expected to have acted in similar circumstances, pursuing a policy divergent from that of the Spartan government and using a certain amount of deceit in order to accomplish his personal aims. He is, like Brasidas, contrasted with more conventional Spartans, and he shows an un-Spartan independence of thought. Above all, Thucydides claims knowledge, as in passages on Brasidas, of his inner feelings and the motives which led him to act as he did⁵³.

Quelles que soient ses motivations, Cléaridas trouve à Sparte une situation verrouillée :

[...] il vit qu'ils avaient les mains liées et dut, quant à lui, repartir au plus tôt sur l'ordre des Lacédémoniens, qui le chargeaient, si possible, de remettre bel et bien la place, et, sinon, d'en ramener tous les Péloponnésiens qui s'y trouvaient⁵⁴.

Les Chalcidiens doivent accepter de se soumettre, de nouveau, à l'autorité des Athéniens et subir des représailles pour leur défection. Cléaridas, lui, ne semble pas sanctionné, mais repart pour organiser la restitution activement ou évacuer la ville, laissant les Chalcidiens affronter seuls les Athéniens et garantissant ainsi la neutralité des Spartiates. Le constat est révélateur. La paix a été négociée entre Athéniens et Spartiates, sans jamais tenir compte de l'intérêt des alliés⁵⁵. Les Spartiates ne reviennent pas sur les conditions stipulées dans le traité, mais sont dans l'incapacité de les imposer à leurs alliés⁵⁶. Sous l'impulsion de la faction favorable à la paix, ils tentent de respecter les clauses du traité et choisissent même de renforcer leurs liens avec les Athéniens par une

⁵³ H.D. Westlake, *Thucydides, Brasidas, and Clearidas, Studies on Thucydides and Greek history, op. cit.*, p. 81.

⁵⁴ V, 21, 3.

⁵⁵ Si Athéniens, Spartiates et alliés « ont, cité par cité, juré d'observer » (V, 18, 1) les conditions de la paix, la dernière clause du traité semble exclure les alliés des renégociations éventuelles : « En cas d'omission par l'une ou l'autre des deux parties et sur quelque sujet que ce soit, il devra être compatible avec les serments de recourir à de justes raisons et d'apporter, ensemble, une modification dans le sens qui conviendra conjointement aux Athéniens et aux Lacédémoniens » (V, 18, 11). Cette clause finale est la cause de bien des mécontentements parmi les Péloponnésiens, voir V, 29, 2-4.

⁵⁶ Voir V, 35, 2-8.

alliance⁵⁷. Cette politique alimente et amplifie le mécontentement des alliés, soutenus à l'intérieur même de Sparte par l'action de Cléaridas.

Dès lors, et jusqu'au début de l'hiver de la onzième année de la guerre, les Athéniens et les Spartiates ne sont plus au centre du récit de Thucydide. Les relations diplomatiques sont menées par les Argiens, autrefois neutres, et les alliés mécontents des Spartiates, en particulier les Corinthiens. Elles conduisent à la formation d'une troisième grande alliance qui unit les Argiens, les Corinthiens, les Mantinéens et les Éléens. Il faut attendre l'introduction, consciente et réfléchie⁵⁸, de Cléoboulos et de Xénarès, puis d'Alcibiade pour voir les Spartiates et les Athéniens reprendre la main dans les relations diplomatiques.

III - Interventions privées et direction des affaires

Avec ces trois citoyens, Thucydide réintroduit dans son récit les factions spartiate (V, 36, 1) et athénienne (V, 43, 1) favorables à la guerre. Leurs principaux représentants recourent, dès leur première apparition, à l'intervention privée explicite comme moyen d'atteindre leurs objectifs politiques. Il s'agit pour eux de préparer et d'orienter la politique de leur cité lorsque les débats n'aboutissent pas en leur faveur.

*

La faction spartiate réapparaît avec un changement de politique intérieure. De nouveaux éphores sont élus, « différents de ceux sous la gestion de qui s'était conclu le

⁵⁷ Les objectifs de cette alliance sont multiples. Pour les Athéniens, il est important de conserver une relation stable avec les Spartiates tant que les territoires devant être restitués sont toujours aux mains des Péloponnésiens. Cette alliance est donc une garantie. Pour les Spartiates, il s'agit de s'assurer de la neutralité des Athéniens dans le cas d'une guerre avec les Argiens.

⁵⁸ L'organisation du récit de Thucydide en livres augmente peut-être les difficultés inhérentes au livre V. En effet, la seconde préface, apparaissant au chapitre 25, semble casser le rythme du récit. En revanche, considéré année par année, le même texte est le produit d'un travail appliqué et d'une mise en scène soignée. Thucydide indique en même temps les causes qui conduisent à la paix (V, 14-19) et celles qui empêcheront cette dernière d'être efficiente (V, 17, 2 ; 21-22). La dixième année de guerre s'achève. Avec la nouvelle année (V, 25), la seconde partie de l'œuvre de Thucydide débute. L'historien insère donc une seconde préface. Puis, trois phases successives se distinguent : 1° le mécontentement et les défections des Péloponnésiens, ainsi que le jeu argien et les désordres internes du Péloponnèse (V, 27-35) ; 2° les tentatives spartiates de réunification et d'élargissement de l'alliance péloponnésienne (V, 36-39) ; et 3° le retour des Athéniens dans les négociations et leur alliance avec les Argiens (V, 40-47). Enfin, Thucydide met un terme aux bouleversements qu'il vient d'exposer et conclut au chapitre 48 : « c'est ainsi que les Corinthiens s'étaient détachés de leurs alliés [argiens, mantinéens et éléens] ; et ils inclinaient de nouveau vers Sparte. »

traité, et parfois même opposés au traité⁵⁹. » Parmi les cinq nouveaux éphores, Thucydide nomme seulement les deux qui sont les plus zélés à agir pour la guerre⁶⁰.

Après leur prise de fonctions, des négociations se tiennent à Sparte⁶¹. Elles regroupent des ambassades alliées, athénienne, béotienne et corinthienne ; et ont pour sujet l'adhésion au traité par les cités alliées mécontentes et l'application des conditions de la paix. Alors qu'aucun accord n'est trouvé à l'issue des débats, les deux éphores interviennent à titre privé :

au moment où les ambassadeurs repartaient chez eux, les Béotiens et les Corinthiens reçoivent de Cléoboulos et de Xénarès, ceux-là mêmes qui, parmi les éphores souhaitaient le plus la rupture du traité, des propositions privées⁶².

ὡς ἀπήσαν ἐπ' οἴκου, τοῖς Βοιωτοῖς καὶ Κορινθίοις Κλεόβουλος καὶ Ξενάρης, οὔτοι οἶπερ τῶν ἐφόρων ἐβούλοντο μάλιστα διαλύσαι τὰς σπονδάς, λόγους ποιοῦνται ἰδίους.

Par ces propositions privées, la faction spartiate cherche à atteindre deux objectifs. Avant tout, elle souhaite se rapprocher à nouveau des alliés qui avaient refusé la paix et qui, mécontents, agissaient contre les Spartiates. Puis, une fois de bonnes relations retrouvées, elle tentera de réunifier la ligue du Péloponnèse en lui adjoignant les Argiens. Le plan des éphores est en deux temps. Tout d'abord, Corinthiens et Béotiens se rapprocheraient des Argiens, ensuite, une fois cette alliance constituée, les Spartiates y adhéreraient. Cette alliance représenterait un réel atout pour les Péloponnésiens. Les Spartiates éviteraient une guerre avec les Argiens et la péninsule formerait à nouveau un bloc solide⁶³ face à des Athéniens occupés à restaurer leur autorité en Thrace.

Là encore, si les propositions sont privées – et très probablement liées à des ambitions personnelles – l'intérêt de la cité n'est pas non plus absent. Contrairement à Pausanias, les deux magistrats n'agissent pas uniquement pour eux. Ils sont les figures émergentes d'un groupe, « de ceux qui, à Sparte, étaient leurs amis – ὅσοι φίλοι ἦσαν αὐτοῖς τῶν Λακεδαιμονίων⁶⁴ », dont l'opinion diffère de celle de la majorité. Malgré

⁵⁹ V, 36, 1.

⁶⁰ Les trois autres éphores ne sont pas nommés, et leur politique exacte n'est pas non plus spécifiée.

⁶¹ Depuis le début de la paix, les Athéniens et les Spartiates ne cessent pas de se rencontrer toutefois, leurs discussions n'aboutissent jamais à un accord réel en raison des désaccords latents dus aux conditions de la paix.

⁶² V, 36, 1.

⁶³ Une inconnue persiste toutefois dans cette équation : le comportement des Éléens et des Mantinéens. Leur rupture avec les Spartiates semble durable, mais cela ne permet pourtant pas de connaître leur réaction si les manœuvres de Cléoboulos et de Xénarès avaient réussi.

⁶⁴ V, 37, 1.

les avantages stratégiques, le projet échoue avant même que la première étape ne commence. Les causes de cet échec se trouvent dans la confusion qui règne dans la ligue du Péloponnèse, confusion que le recours à la sphère privée amplifie, au point de donner à l'épisode⁶⁵ un dénouement inattendu qui s'expliquerait par la situation de chaque cité.

En effet, à Sparte, l'opinion est encore une fois partagée. La question des restitutions prévues par le traité de paix empêche toute politique claire et déterminée. Aucune majorité n'émerge pour, soit imposer aux alliés les choix spartiates, soit rompre avec les Athéniens au risque de ne pas récupérer Pylos. De leur côté, les alliés péloponnésiens ne forment pas un groupe homogène non plus. Les Corinthiens se sont compromis ouvertement avec les Argiens, les Mantinéens et les Éléens. Le refus des Chalcidiens de se livrer est un affront fait aux Spartiates, mais il les sert indirectement en forçant les Athéniens à mener des opérations militaires en Thrace. Les Mégariens sont dans une position difficile et ne peuvent se passer d'alliés sûrs pour les préserver des Athéniens. Quant aux Béotiens, ils adoptent une attitude intermédiaire. D'une part, ils détiennent Panakton, place à restituer aux Athéniens, et par conséquent les Spartiates ne peuvent les brusquer. D'autre part, leur territoire limitrophe de celui des Athéniens leur impose, comme pour les Mégariens, d'avoir des alliés sûrs et puissants. Ils ont donc montré leur mécontentement en refusant d'adhérer à la paix, mais sans jamais envisager une rupture franche avec les Spartiates. Par ailleurs, les Argiens avec qui les Péloponnésiens devraient s'allier, ne sont pas tous acquis aux Lacédémoniens. Déjà alliés aux Mantinéens, aux Éléens et aux Corinthiens, ils n'ont pas encore abandonné l'idée de diriger une troisième ligue⁶⁶, une éventualité redoutée par les Spartiates avant même que la paix soit conclue⁶⁷.

⁶⁵ On notera encore à cette occasion le style particulièrement travaillé et la mise en scène du passage : Corinthiens et Béotiens reçoivent des « propositions privées » à Sparte (V, 36) ; ils rencontrent des Argiens sur le chemin du retour (V, 37, 1-3) ; les béotarques sont satisfaits à l'annonce du projet spartiate (V, 37, 4) et s'accordent avec tous les autres alliés péloponnésiens mécontents dans le but d'agir ensemble désormais (V, 38, 1) – cette étape laisse entrevoir une reconsolidation de la ligue du Péloponnèse ; les conseils béotiens refusent tout rapprochement avec les Corinthiens (V, 38, 2-3) ; et enfin les Béotiens ne s'allient pas aux Argiens, tandis que les Corinthiens et les représentants venus de Thrace repartent (V, 38, 4).

⁶⁶ Voir V, 37, 2-3. Si « deux Argiens des plus haut placés » interceptent les ambassadeurs corinthiens et béotiens et font une proposition que les Béotiens interprètent comme « [coïncidant] justement avec les instructions de leurs amis à Sparte », celle-là est en fait assez différente : une fois les Béotiens inclus dans l'alliance entre Argiens, Corinthiens, Éléens et Mantinéens déjà en vigueur, « il leur serait facile d'être en guerre, soit d'être en paix, à leur gré, aussi bien avec Sparte, s'ils le décidaient en commun, qu'avec tout autre, en cas de besoin ». Un tel projet n'est pas si *strikingly similar* – pour reprendre les mots de Th. Kelly – de celui des Spartiates. Voir A.W. Gomme, A. Andrewes, K.J. Dover, *A Historical Commentary on Thucydides, IV... op. cit.*, p. 41-42 ; Th. Kelly, *Cleobulus, Xenares... op. cit.*, p. 162.

⁶⁷ Voir V, 14, 4.

Le dénouement se joue en Béotie. Une fois rentrés, les ambassadeurs transmettent, comme les deux éphores l'avaient demandé, leurs instructions « aux organismes publics⁶⁸ », dans ce cas précis les béotarques qui, eux, ne relayent pas « les nouvelles de Sparte⁶⁹ » aux conseils de Béotie. De plus, avant de discuter de l'alliance avec les Argiens, les Péloponnésiens réfractaires au traité de paix proposent d'élaborer un accord préliminaire commun pour « se soutenir éventuellement en cas de besoin et de ne pas entrer en guerre ni conclure d'accord sans une décision collective⁷⁰. » Or, ignorant le changement de politique des Spartiates et par peur de leur déplaire, les conseils de Béotie refusent l'idée même d'une clause de cause commune avec les Corinthiens⁷¹. Le dessein de Cléoboulos et de Xénarès avorte donc, sans avoir jamais été soumis au vote. Désormais, les Spartiates dévoilent leur politique hostile aux Athéniens et retrouvent ainsi des relations meilleures avec leurs principaux alliés.

**

La faction athénienne favorable à la guerre réapparaît l'année suivante, alors que le jeu spartiate est plus affirmé. Entre l'intervention de Cléoboulos et de Xénarès et celle d'Alcibiade, la question des restitutions prévues par le traité de paix a de nouveau été débattue⁷². Les Béotiens ont accepté la restitution de Panakton à condition de conclure une nouvelle alliance avec les Spartiates. Cette alliance est interprétée par les Athéniens comme une infraction au traité de paix et aux engagements pris par les Spartiates⁷³. Par ailleurs, les Béotiens ont procédé à la destruction des fortifications de Panakton avant son évacuation. Cette "restitution" constitue, toujours pour les Athéniens, une infraction au traité de paix, tandis que les Spartiates la considèrent comme *conforme*⁷⁴.

⁶⁸ V, 37, 1.

⁶⁹ V, 38, 3.

⁷⁰ V, 38, 1.

⁷¹ Voir V, 38, 3.

⁷² Voir V, 39, 2-3 ; 42.

⁷³ Dans le traité de paix, puis dans le traité d'alliance, tels qu'ils sont rapportés par Thucydide, rien n'indique que les Spartiates n'avaient pas le droit de négocier des alliances directes (privées, particulières ?) – *ξυμμαχίαν ἰδίαν* (V, 39, 3) ; *ἰδίαν ξυμμαχίαν* (V, 42, 2) –, sans un accord commun avec les Athéniens. En revanche, les Spartiates auraient précédemment déclaré que « les peuples n'acceptant pas le traité y seraient contraints par une action commune – *κοινή τοῦς μὴ δεχομένους τὰς σπονδὰς προσαναγκάσειν* » (V, 42, 2).

⁷⁴ Voir V, 42, 2. Le texte du traité ne spécifie pas l'état dans lequel la place doit être rendue. Il faudrait observer l'ensemble des restitutions faites sur toute la durée du conflit pour connaître partiellement les usages en vigueur.

C'est dans ce contexte de tensions croissantes qu'Alcibiade intervient. Il est au centre des décisions et des actions de cette faction. En revanche, contrairement à Cléoboulos et Xénarès, sa fonction exacte est floue. Thucydide ne lui attribue aucune magistrature avant le début de la treizième année de la guerre⁷⁵. Deux certitudes ressortent de ce passage : Alcibiade jouit d'une *timè*, personnelle et familiale, qui fait de lui un personnage influent à Athènes⁷⁶ ; il bénéficie d'un réseau d'amis dans d'autres cités, et notamment dans le Péloponnèse⁷⁷.

Lui aussi recourt à l'intervention privée pour réaliser un projet politique. Là encore, la sphère privée apparaît comme un lieu *habituel* où une politique est préparée, en amont de la sphère publique.

Jugeant donc, à tous égards, sa place méconnue, il avait dès le début émis des protestations, déclarant que Sparte n'était pas sûre : elle voulait, grâce à son traité avec eux, abattre Argos, pour se retourner ensuite contre une Athènes isolée, et ne traitait, selon lui, que pour cela ; de même alors, une fois le différend intervenu, il s'empressa d'envoyer un message privé à Argos, invitant les gens de cette ville à se présenter au plus tôt avec des Mantiniéens et des Éléens pour offrir leur alliance : le moment, disait-il, était bon et lui-même servirait leur cause de toutes ses forces⁷⁸.

Πανταχόθεν τε νομίζων ἑλασσοῦσθαι τὸ τε πρῶτον ἀντίπειν, οὐ βεβαίους φάσκων εἶναι Λακεδαιμονίους, ἀλλ' ἵνα Ἀργείους σφίσι σπεισάμενοι ἐξέλωσι καὶ αὐθις ἐπ' Ἀθηναίους μόνους ἴωσι, τούτου ἕνεκα σπένδεσθαι αὐτοῦς, καὶ τότε, ἐπειδὴ ἡ διαφορὰ ἐγεγένητο, πέμπει εὐθύς ἐς Ἄργος ἰδίᾳ, κελεύων ὡς τάχιστα ἐπὶ τὴν ξυμμαχίαν προκαλουμένους ἤκειν μετὰ Μαντινίων καὶ Ηλείων, ὡς καιροῦ ὄντος καὶ αὐτὸς ξυμπράξων τὰ μάλιστα.

Alcibiade associe ici sphères publique et privée pour maintenir un contexte favorable et réunir les conditions requises pour achever son projet. Agissant en dernier, il profite d'une situation aux rôles plus définis. La majorité des Athéniens est prête à basculer dans le camp de ceux qui veulent la guerre. Les Athéniens, malgré leur geste de

⁷⁵ Voir V, 52, 2. On sait, grâce au Pseudo-Andocide, qu'il fut l'un des dix *taktai* en 425. Mais aucune magistrature n'est attestée entre 425 et 419. Voir Andocide, IV, 11 et IG, I², 63. Sur le rôle d'Alcibiade dans la commission chargée de l'augmentation du tribut, voir l'étude toujours très utile de J. Hatzfeld, *Alcibiade. Étude sur l'histoire d'Athènes à la fin du V^e siècle*, Paris, 1940, p. 68-69.

⁷⁶ Voir V, 43, 2.

⁷⁷ Sur l'importance des cercles d'amis aristocratiques dans les relations diplomatiques chez Thucydide, voir G. Herman, *Treaties and Alliances in the World of Thucydides*, PCPhS, 36, 1990, p. 83-102.

⁷⁸ V, 43, 3.

bonne foi⁷⁹, n'ont retiré aucun avantage de la paix, et le parti de Nicias en ressort affaibli. Les hésitations spartiates, et surtout leur double jeu⁸⁰, ont irrité l'opinion publique athénienne. Par ailleurs, après l'échec de l'alliance entre Béotiens et Argiens, la peur de devenir un *pion isolé* s'empare des Argiens. Abandonnant l'idée d'une troisième ligue, ils sont désormais prêts à se rallier au plus vite aux Athéniens comme aux Spartiates. Les Mantinéens et les Éléens restent alliés des Argiens et opposés aux Spartiates, mais ne constituent pas une force suffisante pour s'opposer seuls aux Péloponnésiens. Alcibiade doit donc agir vite pour profiter d'un instant opportun – *ὥς καιροῦ ὄντος*. Publiquement, par ses discours devant l'assemblée, il maintient et exacerbe le mécontentement athénien. Grâce à un messenger privé, il provoque la condition *sine qua non* : prouver aux Argiens le retour des Spartiates vers leurs anciens alliés, l'irritation des Athéniens et l'isolement futur des Argiens. Il obtient ainsi l'envoi, à Athènes, de représentants proposant une alliance. Le recours à la sphère privée lui permet d'éviter la multiplication des ambassades et des étapes intermédiaires. Il peut proposer une alliance et la soumettre au vote dans un délai court. Son projet lie vitesse et simplicité d'exécution. Malgré l'envoi d'ambassadeurs spartiates « passant pour être en bons termes avec Athènes⁸¹ », alors même que les représentants argiens, éléens et mantinéens arrivent à Athènes, les projets personnels et publics d'Alcibiade réussiront. Les Athéniens concluront un traité « de paix et alliance⁸² » avec « les Argiens, les Mantinéens et les Éléens [...] agissant en leur

⁷⁹ Voir V, 35, 4. Les Athéniens avaient rendu « les prisonniers de l'île » alors que les Spartiates n'avaient pas encore restitué les territoires mentionnés dans le traité.

⁸⁰ Voir *supra*.

⁸¹ V, 44, 3. Il est difficile d'émettre des hypothèses sûres quant aux objectifs et au pouvoir réel de cette ambassade, et par conséquent sur la contre-mesure prise par Alcibiade. Par la persuasion, et là encore par le recours à une intervention privée, Alcibiade provoque l'échec de l'ambassade spartiate. Mais révèle-t-il ses contradictions ou bien les provoque-t-il ? L'épisode a suscité des interprétations multiples. R.B. Kebric y voit une entente secrète passée entre Alcibiade et Endios. Il suspecte une collusion de l'Athénien et du Spartiate pour faire échouer la paix. Mais le fait qu'ils aient pu rechercher la même fin – poursuivre la guerre – ne signifie pas qu'ils aient élaboré une action commune. J. Hatzfeld, au contraire, limite le rôle d'Alcibiade en avançant la fragilité des propositions qu'auraient pu faire les ambassadeurs spartiates. En fait, chaque détail du récit de Thucydide conduit à un grand nombre d'hypothèses. Par exemple, lorsqu'Alcibiade s'inquiète des propos tenus par les Spartiates devant la Boulé (V, 45, 1), Hatzfeld et Kebric supposent qu'il avait été informé directement par les ambassadeurs spartiates. La chose est envisageable puisqu'il se revendiquait comme leur *proxène*, et, de leur côté, les Spartiates voulurent peut-être se concilier ses faveurs en recourant cette fois à ses services. Toutefois, Alcibiade aurait pu être membre du conseil – hypothèse la moins probable –, mais aussi être informé par des *bouleutes* qui auraient été ses *amis politiques*. Ou, plus simplement encore, les pleins pouvoirs revendiqués par les Spartiates lors du conseil pouvaient figurer sur l'ordre du jour que les *bouleutes* préparèrent, selon l'usage en vigueur, pour l'assemblée. Voir J. Hatzfeld, *Alcibiade... op. cit.*, p. 87-93 ; R.B. Kebric, *Implications of Alcibiades' Relationship with Endios, Mnemosyne*, 29, n°1, 1976, p. 72-78.

⁸² V, 46, 5.

nom et en celui des alliés auxquels ils commandent⁸³. » Alcibiade accédera à la direction des affaires et exercera la stratégie en 419.

Conclusion

Le livre V doit, selon nous, être lu comme un tout organisé, doté d'une structure et d'une mise en scène soignées, où le jeu de relation entre intérêts privés et actions publiques est un fil directeur essentiel. Alcibiade et ses interventions privées ne sont pas isolés, ils peuvent par conséquent faire l'objet d'une étude spécifique, mais toujours resituée dans son contexte que nous avons tenté de définir ici. Car Alcibiade participe de la même tendance généralisée de mélange entre intérêts de la cité et intérêts plus personnels. Un mélange où motivations et actions privées ne sont pas déconnectées de tout contexte civique et politique. En effet, lorsqu'ils interviennent, l'Athénien comme les deux Spartiates avant lui, sont les représentants les plus visibles d'un groupe de citoyens. Leurs actions ne sont pas seulement centrées sur l'accession au pouvoir, mais répondent également à des impératifs politiques. Ainsi, dans le cas d'Alcibiade, le recours au privé contribue au dénouement d'une situation inextricable : les Athéniens devaient faire face, d'une part, à la consolidation de la ligue péloponnésienne en cours, et d'autre part, à l'incapacité, alliée à un manque de volonté, des Spartiates à faire respecter les conditions de la paix.

Par ailleurs, une fois à la direction des affaires, leurs décisions sont aussi en accord avec l'intérêt de leurs cités. C'est le cas pour Xénarès⁸⁴ qui renforcera l'alliance péloponnésienne⁸⁵ et tentera de consolider les positions spartiates autour d'Héraclée Trachinienne, leur base pour les expéditions en direction de la Thrace, dans une bataille où il perdra la vie⁸⁶. C'est aussi le cas d'Alcibiade qui, au cours de sa première stratégie, assoira la puissance athénienne dans le Péloponnèse par une politique de fortification des

⁸³ V, 47, 1. Pour le texte du traité voir V, 47 en entier.

⁸⁴ Dans le récit de Thucydide, le rôle de Cléoboulos se limite à l'épisode des propositions privées faites aux Corinthiens et aux Béotiens, en V, 36. Son nom est cité encore une fois, toujours aux côtés de Xénarès, lors du conseil béotien (V, 38).

⁸⁵ Voir V, 46, 4. Xénarès ici encore n'agit pas seul : « ils [les Lacédémoniens] n'abandonneraient pas l'alliance béotienne – ce qui représentait une victoire de l'éphore Xénarès et de son entourage ainsi que des autres citoyens de mêmes sentiments – τὴν μὲν ἐνιμαχίαν οἱ Λακεδαιμόνιοι Βοιωτοῖς οὐκ ἔφασαν ἀνήσειν, ἐπικρατούντων τῶν περὶ τὸν Ξενάρη τὸν ἔφορον ταῦτα γίγνεσθαι καὶ ὅσοι ἄλλοι τῆς αὐτῆς γνώμης ἦσαν ».

⁸⁶ Voir V, 51.

positions alliées⁸⁷. Il organisera et préparera les mouillages nécessaires pour mener une guerre efficace contre les Spartiates.

Malgré cet aspect positif, les motivations personnelles, parce qu'elles impliquent des luttes internes permanentes, produisent aussi des politiques saccadées. L'exemple le plus frappant est celui des Athéniens chez qui les majorités ne sont jamais stables et pérennes, au moins à partir de 421. Nicias et Alcibiade, même lorsqu'ils exercent une magistrature, ne peuvent jamais mener une politique sur le long terme, car, à l'intérieur de leur propre cité, ils sont sans cesse mis à mal par le parti adverse et, à l'extérieur, ils doivent composer avec l'instabilité croissante qui règne dans certaines cités alliées, et en particulier Argos.

Pour toutes ces raisons, l'étude des relations entre intérêts privés et actions publiques pourrait être étendue à l'ensemble de l'œuvre⁸⁸, en raison de la place que Thucydide accorde à cette question – au moins en ce qui concerne les Athéniens – à la fin de son éloge de Périclès :

au lieu de seconder les troupes en campagne, ils pratiquèrent les intrigues personnelles, à qui serait le chef du peuple ; ainsi, ils affaiblirent le ressort des armées et, pour la première fois, apportèrent dans l'administration de la ville le désordre de leur luttes⁸⁹.

ὅσον οἱ ἐπέμψαντες οὐ τα πρόσφορα τοῖς οἰχομένοις ἐπιγινώσκοντες, ἀλλὰ κατὰ τὰς ἰδίας διαβολὰς περὶ τῆς τοῦ δήμου προστασίας τὰ τε ἐν τῷ στρατοπέδῳ ἀμβλύτερα ἐποιοῦν καὶ τὰ περὶ τὴν πόλιν πρῶτον ἐν ἀλλήλοις ἐταράχθησαν.

⁸⁷ Voir V, 52, 2. Voir également, Isocrate, *Sur l'attelage*, 15 ; Diodore de Sicile, XII, 80 ; Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, 15, 6. La chronologie de Plutarque diffère toutefois de celle de Thucydide.

⁸⁸ Cette démarche pourrait éclairer certains problèmes d'édition, notamment celui que nous avons rappelé ici pour V, 16, 1. En effet, A.W. Gomme pressentait dans le τὴν ἡγεμονίαν la question de l'ambition personnelle : « Note that if τὴν ἡγεμονίαν is right, we again have a not very worthy motive, a mild example in fact of the party strife and personal ambitions which could, on occasion, be so disastrous. » Malgré cette intuition, Gomme laissait cette question ouverte. Voir A.W. Gomme, *A Historical Commentary on Thucydides, III... op. cit.*, p. 661.

⁸⁹ II, 65, 11.